



À Mérignac ...

Rôle et engagements des agents municipaux qui font fonctionner notre collectivité.

Près de **2 millions d'agent-es** mettent en œuvre les politiques publiques décidées par celles et ceux qui viennent d'être élu.es le 22 mars dernier.

Ces élu.es doivent faire face à des **politiques d'austérité** qui les privent des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions : **5,3 milliards d'euros d'efforts demandés** toutes collectivités confondues.

Notre employeur est élu pour mettre en œuvre des politiques publiques afin de répondre aux besoins des usagers/citoyens.

Cela implique des droits et des obligations.

Ces droits et obligations concernent le personnel municipal.

Chaque jour, dans nos écoles, crèches, cantines, bibliothèques, services techniques, structures sociales, administratives ou culturelles, nous faisons vivre les valeurs de la République : égalité, solidarité, proximité.

Pour notre organisation, nous considérons qu'il y a un lien fondamental entre les fonctions, les missions des agents municipaux et la réponse aux besoins des usagers.

Nous considérons qu'il ne peut y avoir de service public communal sans agents publics chargés statutairement de le mettre en œuvre.

C'est pourquoi nous sommes et restons indéfectiblement attachés à la notion de fonctionnaire-citoyen.

Malheureusement notre statut **de fonctionnaire** subit depuis des années de fortes attaques : actuellement c'est **35 % d'agent-es contractuel-les dans les municipalités** sur l'ensemble du territoire.

A Mérignac, c'est 25,5 % d'agent-es contractuel-les.

Notre syndicat porte une attention sur l'état du service public local et sur les conditions dans lesquelles sont assurées les missions souvent dans la difficulté, toujours avec engagement.

C'est pourquoi nous défendons au niveau national :

- L'augmentation des salaires avec un point d'indice à 6 Euros et la revalorisation des pensions ;
- L'abrogation de la réforme des retraites, pour un retour à la retraite à 60 ans ;
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 ;
- Un droit à la santé par « le 100 % sécurité sociale » ;
- La suppression du jour de carence pour toutes et tous et de la mesure baissant de 10 % le taux de remplacement du traitement de base pendant les arrêts maladies ordinaires ;
- La suppression de toutes les mesures qui entravent l'accès aux soins, le droit de se soigner.

Notre syndicat au niveau local, revendique et demande à notre nouvel employeur :

- L'ouverture de négociation du RIFSEEP et sa revalorisation en prenant en compte notre perte du pouvoir d'achat ;

- L'augmentation de l'aide de la part employeur pour tous les agent.es concernant la mutuelle et de la prévoyance à hauteur de 100% comme la loi le permet ;
- L'ouverture de négociations et la reconnaissance de la pénibilité pour tous les agents de la ville –
- La nomination aux grades supérieurs, au minimum un an avant le départ en retraite des agents
- L'ouverture d'un nouveau plan de titularisation des agent.es contractuels de la ville.

Notre collectivité doit la continuité des services publics aux usagers par tous les agents qui exercent au quotidien leur missions.

Répondre à leurs besoins, salariales, conditions de travail et reconnaissance de leurs qualifications doit être un axe fort dans le cadre de ce prochain mandat.

Pour gagner ces revendications rejoignez- nous, syndiquez-vous.

